

HALTE A LA VIOLENCE...

Alors que nous venons d'entamer la seconde partie de la saison et malgré plusieurs rappels aux respects des règles émis par les dirigeants du District de Football, les Présidents du District, de l'UNAF Régionale, et de l'UNAF 44 rappellent que de trop nombreux incidents ont émaillé les rencontres de football sur le territoire du District et de la Ligue.

Ces incidents graves ont dans certains cas amené les arbitres à interrompre les rencontres, leur intégrité physique et morale étant menacée. Conformément aux procédures en vigueur, ces incidents ont fait l'objet d'une instruction diligentée devant les commissions compétentes.

En réaction à ces faits de violence répétés, le District, l'UNAF Régionale et l'UNAF 44 :

- condamnent avec la plus grande fermeté, les agissements irresponsables de quelques équipes, récidivistes en la matière,
- apportent leur soutien et leur réconfort aux arbitres, victimes de ces actes de violences verbales et physiques,
- encouragent tous les acteurs du football, joueurs, éducateurs, dirigeants et spectateurs, à redoubler de vigilance pour faire obstacle à ces pseudos sportifs qui ne cherchent qu'à ternir l'image du football et ses valeurs et à fustiger les responsables des instances.

Les signataires rappellent que les arbitres dans le cadre de leur fonction sont considérés comme étant chargés de mission de service public (Loi Lamour du 26/10/2006) la sanction pénale pouvant aller jusqu'à 5 ans de prison ferme et 75 000 € d'amende.

Ces comportements inadmissibles à l'encontre du corps arbitral contrecarrent les efforts et l'énergie déployés pour la détection, le recrutement et la fidélisation des arbitres et ne peuvent que remettre en cause des vocations futures.

Il est une nouvelle fois demandé à toutes les parties concernées d'assurer la sécurisation des lieux des pratiques sportives, que les dirigeants assurent leur fonction avec la plus grande rigueur et apportent toute leur vigilance au bon déroulement des rencontres.

Pour mettre hors-jeu toute forme d'intimidation verbale ou physique, il est important que les éléments transmis aux commissions compétentes soient relatés avec précision, clarté et objectivité et ce dans les meilleurs délais, pour que celles-ci puissent décider pour de justes sanctions conformément au règlement disciplinaire et au barème des sanctions de la FFF.

Réagissons tous ensemble avant que ne survienne l'irréparable !

Le Président
District de Football de Loire-Atlantique
Alain Martin



Le Président
UNAF Atlantique
Philippe Lesage



Le Président
UNAF 44
Mickaël Chevalier

